



**REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR**  
**BILAN DE LA CONCERTATION**



## **Bilan de la concertation**

Dans le cadre de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Metz, une concertation a été organisée selon les modalités ci-dessous, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2012 :

- organisation d'une exposition,
- mise à disposition d'un registre permanent à destination du public,
- organisation de réunions à destination du public par quartier.

En plus de ces dispositions et dans le but de toucher le plus grand nombre d'habitants, une plaquette d'information sur le secteur sauvegardé et la révision du PSMV a été diffusée dans le bulletin municipal, Metz Mag. Par ailleurs, cette plaquette d'information était disponible, durant toute la durée de l'élaboration du projet de PSMV, au Pôle Urbanisme, habitat et planification urbaine de la Ville de Metz (144 avenue de Thionville) ainsi qu'à la DRAC / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle (10/12 place Saint-Etienne).

Des encarts publicitaires ont également été diffusés dans les journaux municipaux, *Le Républicain Lorrain* et *La Semaine* afin d'annoncer, d'une part les deux réunions publiques organisées à l'Hôtel de Ville et dans le quartier Sainte-Thérèse et d'autre part, l'exposition et la mise à disposition d'un registre à destination du public.

De plus, trois ateliers thématiques ont été organisés en février 2015 avec pour ambition de couvrir l'ensemble des problématiques soulevées par la révision-extension du secteur sauvegardé. Chacun d'entre eux était placé sous la coordination de Monsieur Richard LIOGER, Premier adjoint au maire, chargé de l'urbanisme, et animé par un ou deux élus en charge d'une délégation en rapport avec les thématiques abordées. Les thématiques proposées par les ateliers étaient les suivantes :

- Atelier 1 : un projet commercial et artisanal,
- Atelier 2 : un projet culturel et touristique,
- Atelier 3 : un projet social et résidentiel.

Enfin, un espace dédié à la révision du PSMV a été mis en place sur le site Internet de la Ville de Metz.

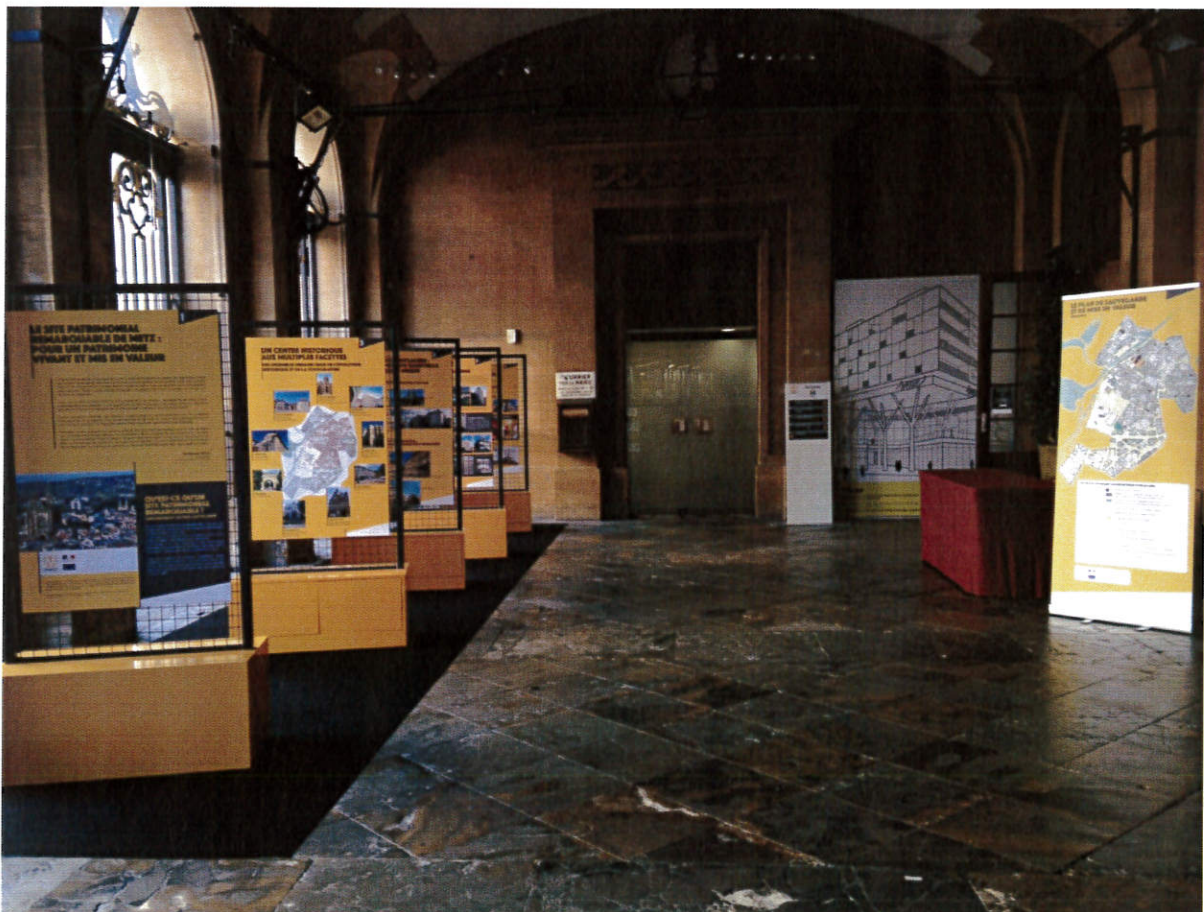
## Organisation d'une exposition

Une exposition intitulée "*Le site patrimonial remarquable de Metz : pour un patrimoine vivant et mis en valeur*" a été organisée sous le péristyle de l'Hôtel de Ville, du 17 octobre au 18 novembre 2016.

L'organisation d'une exposition à l'Hôtel de Ville a permis de présenter sous la forme de panneaux toute la démarche d'élaboration du PSMV, du diagnostic au projet, ses objectifs, ses enjeux urbains ainsi que des exemples d'aménagements et reconversions qualitatifs, respectueux du patrimoine.

Un panneau de l'exposition était consacré à la procédure de révision du PSMV et rappelait les modalités de la concertation. Un panneau de plus grande dimension présentait le projet de PSMV.

L'exposition a fait l'objet d'une visite-découverte, le 19 octobre, à 18h30, avant la première réunion publique de présentation du projet de PSMV.





## Mise à disposition d'un registre à destination du public

Deux registres ont été mis à disposition du public afin de recueillir les observations des habitants. Un premier registre était disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de l'exposition se déroulant sous le péristyle, jusqu'au 18 novembre 2016. Un second registre était disponible au Pôle Urbanisme, habitat et planification urbaine de la Ville de Metz, situé 144 avenue de Thionville, jusqu'au 18 novembre 2016 également.

Afin d'encourager le public à se manifester dans le cadre de la concertation, des encarts publicitaires rappelant les modalités de la concertation, notamment la possibilité d'exprimer des remarques sur un registre, ont été diffusés dans *Le Républicain Lorrain*, ainsi que dans le journal *La Semaine*. Toutefois, aucune remarque n'est à mentionner.

Au total, six encarts publicitaires ont paru dans *Le Républicain Lorrain* :

- le samedi 15 octobre 2016,
- le dimanche 16 octobre 2016,
- le mercredi 19 octobre 2016,
- le mercredi 2 novembre 2016,
- le samedi 5 novembre 2016,
- le dimanche 6 novembre 2016.

De plus, deux annonces ont paru dans *La Semaine* :

- le jeudi 13 octobre 2016,
- le jeudi 3 novembre 2016.



## Organisation de deux réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées dans le cadre de la concertation afin d'informer la population sur le projet de PSMV et recueillir les attentes et souhaits de chacun quant au contenu du projet à élaborer. Ces deux réunions ont rassemblé, au total, une centaine de personnes.

La première réunion publique a eu lieu le 19 octobre 2016, à 19 heures, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville. La seconde réunion publique a eu lieu le 7 novembre 2016 dans le gymnase de l'école Sainte-Thérèse, 8/10 rue du XXème Corps Américain.

Ces deux réunions publiques ont été animées par :

**Monsieur Richard LIOGER**, Premier adjoint au maire, chargé de l'urbanisme,

**Madame Elisabeth BLANC**, architecte-urbaniste de l'Atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc-Duché, chargé d'élaborer le projet de PSMV de Metz,

**Monsieur Guillaume LEFEVRE**, architecte des bâtiments de France, chargé, à ce titre, de la gestion du site patrimonial remarquable (anciennement secteur sauvegardé) de Metz.

Madame Nathalie DE OLIVEIRA, adjointe au maire, Madame Sélina SAADI, adjointe au maire et conseillère départementale de la Moselle ainsi que Monsieur Guy CAMBIANICA, conseiller délégué ont également assisté à la réunion publique du 19 octobre 2016.

Par ailleurs, Madame Isabelle KAUCIC, adjointe au maire et membre de la Commission locale du secteur sauvegardé a participé à la réunion publique du 7 novembre 2016.

Lors des deux réunions publiques, les intervenants ont présenté le travail réalisé et ont rappelé les objectifs de la révision du PSMV. La nouvelle réglementation applicable à chaque immeuble du site patrimonial remarquable a été expliquée en terme d'autorisations de travaux mais aussi en rapport avec les thématiques propres au centre ancien de Metz (habitabilité des immeubles, performance énergétique du bâti ancien, traitement des espaces publics, etc.). Les échanges avec les habitants, usagers et représentants d'associations ont notamment porté sur les questions suivantes : procédure de demande de travaux intérieurs, conditions pour bénéficier d'aides financières en cas de travaux (Loi Malraux), la suite de la procédure de révision du PSMV.

## **Conclusion**

La concertation locale organisée par la Ville de Metz démontre que les habitants sont très intéressés par la préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager de leur ville.

Certaines personnes sont motivées pour des raisons personnelles, qui tiennent au devenir des règles qui pèseront sur leur bien immobilier, parce qu'elles envisagent de réaliser des travaux extérieurs et/ou intérieurs. Toutefois, plusieurs participants ont formulé des questions et propositions d'intérêt général. Les questions et échanges ont été nombreux, traduisant un vif intérêt des habitants pour le patrimoine historique de Metz, sa mise en valeur et son adaptation aux conditions de confort modernes. Ainsi, le projet de PSMV semble bien accepté par la population.

Annnonce parue dans *Le Républicain Lorrain* .....

les samedi 15 octobre, dimanche 16 octobre et mercredi 19 octobre 2016

76773600

**Révision du Plan de Sauvegarde  
et de Mise en Valeur**

**RÉUNION PUBLIQUE**  
**le mercredi 19 octobre 2016**  
**à 19 heures**  
**dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Metz**

Présentation du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Exposition intitulée « Le site patrimonial remarquable de Metz : pour un patrimoine vivant et mis en valeur », sous le Péristyle de l'Hôtel de Ville, du 17 octobre au 18 novembre 2016.

Mise à disposition d'un registre à destination du public, à l'Hôtel de Ville et au Pôle Urbanisme de la Ville de Metz, 144 avenue de Thionville, du 17 octobre au 18 novembre 2016.

Annnonce parue dans *Le Républicain Lorrain*

les mercredi 2 novembre, samedi 5 novembre et dimanche 6 novembre 2016

77123500

**Révision du Plan de Sauvegarde  
et de Mise en Valeur**

**RÉUNION PUBLIQUE**  
**le lundi 07 novembre 2016**  
**à 19 heures**

dans le gymnase de l'école Sainte Thérèse,  
8/10, rue du XXe-Corps-Américain

Présentation du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Exposition intitulée « Le site patrimonial remarquable de Metz : pour un patrimoine vivant et mis en valeur », sous le Péristyle de l'Hôtel de Ville, jusqu'au 18 novembre 2016.

Mise à disposition d'un registre à destination du public, à l'Hôtel de Ville et au Pôle Urbanisme de la Ville de Metz, 144 avenue de Thionville, jusqu'au 18 novembre 2016.



Annonce parue dans *La Semaine* le jeudi 13 octobre 2016



## Réunion publique

Le mercredi 19 octobre 2016, à 19h,  
dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Metz  
afin de présenter le projet de Plan de sauvegarde et  
de mise en valeur de Metz ainsi qu'une exposition intitulée  
**"Le site patrimonial remarquable de Metz : pour un patrimoine  
vivant et mis en valeur"**, qui se tiendra sous le Péristyle  
de l'Hôtel de Ville, du 17 octobre au 18 novembre 2016.

Plus d'infos sur [metz.fr](http://metz.fr)

Annonce parue dans *La Semaine* le jeudi 3 novembre 2016



## Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

### RÉUNION PUBLIQUE

Le lundi 7 novembre 2016,  
à 19 heures,  
dans le gymnase de l'école Sainte-Thérèse,  
8/10 rue du XX<sup>ème</sup> Corps Américain

Présentation du projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.  
Exposition intitulée « Le site patrimonial remarquable de Metz :  
pour un patrimoine vivant et mis en valeur », sous le Péristyle  
de l'Hôtel de Ville, jusqu'au 18 novembre 2016.

Mise à disposition d'un registre à destination du public,  
à l'Hôtel de Ville et au Pôle Urbanisme de la Ville de Metz,  
144 avenue de Thionville, jusqu'au 18 novembre 2016.

**Plus d'infos sur [metz.fr](http://metz.fr)**

extension en cours

# Secteur sauvegardé : ce qui va changer pour les Messins

Des réunions publiques se tiennent actuellement concernant l'extension du secteur sauvegardé, procédure qui s'inscrit dans le cadre de la candidature Unesco. Mais concrètement, qu'est-ce que ça change ?

Actuellement, le secteur sauvegardé de Metz s'étend sur 20 hectares. Une zone soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique. Il y a quatre ans, la Ville de Metz a décidé de son extension. Un préalable obligatoire à l'engagement de la candidature pour l'inscription à l'Unesco de Metz Royale et Impériale. C'est donc un périmètre de 162 hectares qui est désormais concerné. Une étude exhaustive de l'ensemble du patrimoine (immobilier et même au-delà) a été confiée à l'atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc-Duché. Après un passage par le ministère de la Culture pour validation et une nouvelle enquête publique en 2017, le nouveau secteur sauvegardé pourrait être officiellement mis en place, après délibération du conseil municipal, d'ici un an.

## Comment ?

L'étude recense donc l'ensemble des intérêts patrimoniaux messins.

Chaque bâtiment, même privé et jardins compris, se verra donc attribuer une catégorie en fonction de ses caractéristiques

propres.

80 % des immeubles seront protégés par le plan de sauvegarde. Mais pas tous au même niveau : le plan peut concerner uniquement l'extérieur du bâtiment mais également potentiellement l'intérieur (cages d'escalier, moulures, boiseries, plancher, plafond...).

De plus, cette étude constitue aussi un acte clair de connaissance exhaustive du patrimoine, mais aussi des dents creuses : 247 bâtiments vacants (totalement ou partiellement) sur 2 640.

## Pour les propriétaires ?

Concrètement, même actuellement, lorsque des travaux sont envisagés (changement de fenêtres, façades, isolation...), la proximité de nombreux bâtiments classés impose, de toute manière, l'aval de l'architecte des bâtiments de France. Même si certains « voyous » passent outre. Désormais, les choses seront claires : tout propriétaire, notamment au moment de l'achat, saura précisément dans quelle catégorie est classé son bien, et donc ce qu'il pourra réellement envisager comme

travaux.

## Défiscalisation possible ?

Le secteur sauvegardé peut donc être considéré comme contraignant. En revanche, il ouvre aussi des droits supplémentaires : notamment une éligibilité à la loi Malraux qui permet aux propriétaires de défiscaliser une partie de leurs investissements de travaux (pour des programmes de réaménagement d'un immeuble complet, à voir donc avec sa copropriété).

Une défiscalisation qui peut être couplée avec d'autres subventions.

## Plus d'informations

Une exposition, qui présente le projet d'extension du secteur sauvegardé, est actuellement visible en mairie de Metz. Une nouvelle réunion publique aura lieu le 7 novembre dans le gymnase de l'école Sainte-Thérèse.

L. L.





*Le secteur sauvegardé pourrait passer de 20 à 162 hectares. La première réunion s'est tenue mercredi en mairie de Metz, avec l'architecte des bâtiments de France et l'atelier d'étude Blanc-Duché. Rendez-vous le 7 novembre dans le quartier Sainte-Thérèse.*

Photo Archives  
RL/Maury COLINI

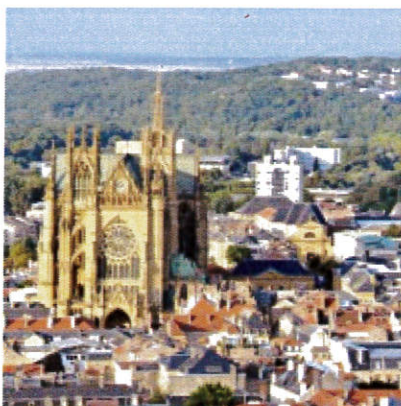


[Accueil](#) > [Agenda](#) > Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur

AGENDA

---

## Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur



**Dans le cadre de la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur (p.s.m.v), plusieurs temps forts sont organisés par la Ville de Metz.**

Réunions publiques de présentation du projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur

[Mercredi 19 octobre à 19 heures, dans le Grand salon de l'hôtel de ville.](#)

[Lundi 7 novembre à 19h à l'école St Thérèse](#)

**Exposition "le site patrimonial remarquable de Metz : pour un patrimoine vivant et mis en valeur"**

[Exposition visible sous le péristyle de l'hôtel de ville \*du 18 octobre au 18 novembre 2016.\*](#)



## **Mise à disposition d'un registre à destination du public**

Le registre sera disponible à l'hôtel de ville et au pôle urbanisme de la Ville de Metz, 144 avenue de Thionville, du 17 octobre au 18 novembre 2016.

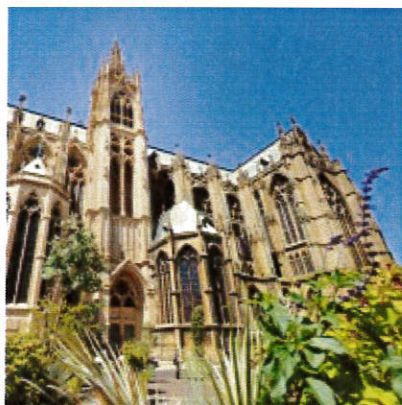
*Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une concertation avec les habitants. La concertation est une étape importante de la procédure de révision du PSMV. Elle permet de recueillir les différents avis et de prendre connaissance des attentes de chacun.*

[Accueil](#) > [Agenda](#) > Le site patrimonial remarquable de Metz

AGENDA

---

## Le site patrimonial remarquable de Metz

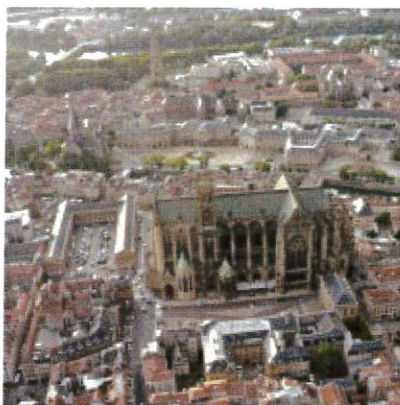


La Ville de Metz, associée à l'État, a décidé d'étendre à 163 hectares la superficie de son secteur sauvegardé, qui est désormais l'un des plus grands de France.

Cette exposition permet de mesurer l'importance de cette extension et de prendre connaissance du projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Exposition réalisée par la Ville de Metz, en collaboration avec l'Atelier d'architecture et d'urbanisme E. Blanc - D. Duché et la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est / Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Moselle.

# Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Metz



## Présentation du projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur

Avec la participation de :

- Madame Elisabeth BLANC, architecte-urbaniste de l'Atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc-Duché, chargé d'élaborer le projet de PSMV de Metz,
- Monsieur Guillaume LEFEVRE, architecte des bâtiments de France, chargé, à ce titre, de la gestion du site patrimonial remarquable de Metz.

Cette réunion a pour objectif de vous informer et recueillir votre avis sur le projet de PSMV, qui s'appliquera sur le territoire du secteur sauvegardé, appelé désormais site patrimonial remarquable. Le PSMV est un document d'urbanisme qui se substitue au Plan local d'urbanisme dans le périmètre du site patrimonial remarquable. Son objectif majeur est la préservation et la valorisation des patrimoines historique, architectural, urbain et paysager.

## Exposition

Exposition intitulée « Le site patrimonial remarquable de Metz : pour un patrimoine vivant et mis en valeur », sous le péristyle de l'Hôtel de Ville, jusqu'au 18 novembre 2016. [En savoir plus](#)

## Exprimez-vous

Mise à disposition d'un registre à destination du public, à l'Hôtel de Ville et au Pôle Urbanisme de la Ville de Metz, 144 avenue de Thionville, jusqu'au 18 novembre 2016.

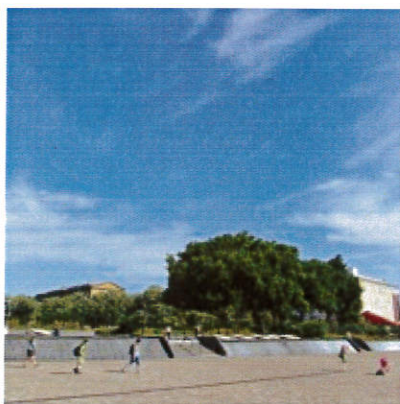
[Accueil](#) > [Agenda](#) > Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur

AGENDA

---

Cet événement est terminé

## Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur



### **Réunion publique de présentation du projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur**

Cette réunion aura lieu le mercredi 19 octobre 2016 à 19 heures, dans le Grand salon de l'hôtel de ville, en présence de :

Richard Lioger, premier adjoint au maire, chargé de l'urbanisme,  
Elisabeth Blanc, architecte-urbaniste de l'Atelier d'architecture et d'urbanisme Blanc-Duché,  
chargé d'élaborer le projet de PSMV de Metz,  
Guillaume Lefevre, architecte des bâtiments de France, chargé, à ce titre, de la gestion du site patrimonial remarquable (anciennement "secteur sauvegardé") de Metz.